

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1344

présenté par

Mme Céline Hervieu, M. Vicot, Mme Hadizadeh, M. Echaniz, M. Emmanuel Grégoire,
Mme Herouin-Léautey, M. Christophe, Mme Rouaux, M. Proença et Mme Keloua Hachi

à l'amendement n° AC|1138 du Gouvernement

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Un député »

les mots :

« Quatre députés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à renforcer la représentation de nos parlementaires au conseil d'administration de la holding France Médias.